**Face à l’urgence environnementale à Mayotte, nous devons agir immédiatement, collectivement, globalement, résolument**

Réchauffement climatique, dégradation des sols, destruction de la forêt, ruissellement des eaux de pluie et des eaux usées, urbanisation irrégulière anarchique, croissance démographique folle, surpêche industrielle : la cadre de vie, l’environnement et la biodiversité de Mayotte sont en danger de mort !

**Mayotte, un diamant environnemental, une perle de la biodiversité mondiale**

Mayotte est située sur un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale. Son lagon, avec ses 1120 km² de superficie et sa barrière de corail de 195 km, est un des plus beaux du monde. Il se caractérise par l’existence d’une double barrière de corail dans sa partie sud, ce qui n’a été répertorié que 5 fois dans le monde. Il recèle 25% de la biodiversité récifale mondiale.

Les 6 massifs forestiers mahorais répartis en forêts humides, mésophiles et subhumides permettent la préservation d’une faune riche et endémique. Sa forêt primaire est également une des rares qui subsistent dans la région.

Ses mangroves, véritables pouponnières du lagon, sont encore nombreuses et réparties en de multiples endroits du littoral.

Longtemps préservée par son éloignement des grands centres économique et son sous-développement, Mayotte a conservé un environnement exceptionnel. Mayotte est bien un trésor environnemental de niveau mondial.

**« Nous n’héritons pas de la Terre de nos parents, nous l’empruntons à nos enfants » (Saint-Exupéry)**

Mais, la forte pression migratoire constatée ces dernières années entraine une croissance démographique record de 4%. Les conséquences sur l’environnement et le cadre de vie s’amplifient sensiblement. L’urbanisation anarchique et le développement d’un habitat illégal, souvent situé en zone non constructible et classée à risques naturels, dégradent très fortement et très rapidement l’écosystème mahorais : érosion des terres, pollution des cours d’eau et du lagon, déforestation, destruction des mangroves, atteinte à la biodiversité des zones naturelles, morcellement des zones agricoles.

De plus, la volonté légitime des Mahorais de se rapprocher des standards de vie européens nécessite des aménagements importants du territoire, la montée en puissance de la production énergétique, de la potabilisation de d’eau, des déchets et des rejets.

Nous risquons donc de léguer à nos enfants un territoire à l’environnement et au cadre de vie fortement dégradés.

**Des indicateurs dramatiques qui établissent l’urgence absolue de se mobiliser**

Actuellement, 45 % de la flore indigène est menacée de disparition, 300 hectares par an de forêts sont détruits, 80 % à 90 % des eaux usées sont déversées dans la nature et ruissellent dans le lagon sans traitement, le système de collecte et la valorisation des déchets, mis en œuvre récemment, est dépassé par le rythme de croissance du secteur, la production d’électricité est à 95 % thermique.

Avec le réchauffement climatique et la montée des eaux, tous les indicateurs, à Mayotte, sont au rouge.

En outre, la naissance du volcan sous-marin à quelques encablures de Petite-Terre, qui place Mayotte sous le regard émerveillé de la communauté scientifique mondiale, est une chance mais également un risque naturel dont nous devons tenir compte pour penser notre développement, notre urbanisme, nos infrastructures, l’aménagement de notre territoire.

C’est pourquoi, pour nous, pour nos enfants, pour la planète finalement, nous devons nous mobiliser, dans une démarche participative et inclusive afin de rassembler l’ensemble des acteurs locaux. Car, j’en suis convaincu, nous pouvons conjurer le sort d’une dégradation de notre cadre de vie et de l’environnement naturel de Mayotte, de son lagon et de ses espaces maritimes.

**Je convoquerai des états généraux de la préservation de l’environnement**

Notre devoir est de participer activement à l’atteinte des objectifs du développement durable (ODD) des Nations-Unies auxquels la France adhère et de l’accord de Paris sur le climat (COP21) en faisant de Mayotte un territoire zéro carbone, zéro déchet et zéro polluant agricole tel que défini par le programme « trajectoire Outre-mer 5.0 » qui n’est malheureusement aujourd’hui qu’un vœu pieux.

C’est pourquoi je propose de :

-        Reconquérir systématiquement les espaces départementaux fonciers ruraux et urbains perdus ;

-        Reconstruire les forêts détruites par la mise en place d’un vaste programme de reboisement avec 10 000 arbres minimum plantés par an pendant 6 ans ;

-        Mettre en place un groupement d’intérêt public (GIP) d’urbanisme pour soutenir la mise en place d’un programme « 1construction - 1titre foncier – 1 permis de construire » afin de formaliser les constructions sur l’ensemble du département, condition première d’un aménagement du territoire responsable et durable ;

-        Réduire la part de la production énergétique carbonée par le développement de la production d’énergie solaire, notamment en plaçant des panneaux solaires sur toute nouvelle construction publique ;

-        Passer 100% des centrales thermiques d’EDM, qui resteront nécessaires dans un mix énergétique privilégiant le développement du solaire, en bio carburants tel qu’en cours d’expérimentation actuellement à la centrale des Badamiers, ce qui fera de Mayotte un territoire à énergie 100% renouvelable ;

-        Passer aux normes bâtiment 0 énergie ou bâtiment à énergie positive pour les constructions publiques nouvelles ou rénovées ;

-        Interdire l’importation à Mayotte de tout véhicule âgé de plus de 5 ans ;

-        Réduire drastiquement l’autorisation d’utilisation de pesticides ;

-        Aider l’installation de système de récolte des eaux de pluie par les particuliers ;

-        Subventionner le raccordement des habitations individuelles au réseau d’assainissement collectif et l’installation d’assainissement individuel lorsque le réseau collectif est éloigner ;

-        Subventionner l’installation de système de chauffe-eau solaire pour les particuliers ;

-        Développer les formations aux métiers du développement durable à Mayotte ;

-        Développer les chantiers d’insertion concourant à la préservation de l’environnement ;

-        Favoriser le développement de la filière pêche locale face à la pêche industrielle dans notre ZEE ;

-        Créer, comme dans tous les autres départements ultramarins, un office de l’eau permettant une meilleure vision prospective et une meilleure prise en compte des problématiques environnementales et écologique dans la gestion des eaux.

Pour mettre en œuvre ses propositions, pour les préciser, pour les enrichir, je convoquerai des états généraux de l’environnement, auxquels l’ensemble des acteurs seront convoqués, mais également associés avec notamment une étroite collaboration avec les associations environnementales. /